

2

Comment les contrats sécurisent-ils les relations entre l'entreprise et ses partenaires ?

COMPÉTENCES

- Qualifier la situation précontractuelle et repérer le processus de formation d'un contrat
- Analyser et évaluer les conditions de la validité, les clauses et les effets juridiques d'un contrat

NOTIONS

- Les principes contractuels et leur évolution
- La formation du contrat
- Le contenu du contrat

2 min 18



VIDÉO

Vaccin Moderna : le retard pour signer le contrat avec l'Europe va « ralentir la livraison »

foucherconnect.fr/21cejm30



- Quels sont les effets du prolongement des négociations ?
- Quelle serait la principale conséquence juridique du refus de l'offre de vente faite par Moderna ?

1. Les grands principes applicables en droit des contrats

DOC 1 Vaccin : l'Europe négocie son contrat avec le laboratoire Moderna



L'Union européenne négocie avec Moderna un doublement des livraisons de doses de vaccin contre le coronavirus, pour compenser la baisse surprise annoncée par le laboratoire AstraZeneca. [...] La Commission européenne discute d'un nouvel accord d'approvisionnement avec Moderna qui pourrait lui permettre de pratiquement doubler le volume de vaccins qu'elle reçoit du laboratoire américain, ont déclaré deux responsables de premier plan impliqués dans les négociations après une réunion avec la biotech la semaine dernière. Dans le cadre de cet accord, l'Union européenne aurait la garantie de recevoir 150 millions de doses supplémentaires du vaccin de Moderna, en plus des 160 millions déjà réservés au laboratoire américain.

Selon l'une des sources, une partie des doses prévues dans le nouvel accord pourrait être livrée d'ici le mois de juin. La deuxième source s'est montrée cependant plus prudente, pointant du doigt les difficultés de Moderna, qui n'est parvenu à livrer à l'UE que 10 millions de doses au premier trimestre.

Reuters, 15 février 2021

DOC 2 Les grands principes de la formation d'un contrat

Le contrat permet à l'entreprise de construire et de sécuriser les relations avec ses partenaires. Chaque contrat est construit autour de plusieurs principes.

Principe de la liberté contractuelle

Définition 1

L'accord de volonté entre les parties est indispensable à la validité du contrat.

Obligation d'information précontractuelle

Définition 2

Ce que les parties ont voulu dans le contrat s'impose à elles, dans les conditions où elles l'ont voulu.

Principe de la force obligatoire du contrat

Définition 3

Principe juridique qui oblige les parties à être sincères, loyales et à coopérer.

Principe du consensualisme

Définition 4

Les parties sont libres de contracter ou de ne pas contracter avec la personne de leur choix.

Principe de bonne foi

Définition 5

Les parties doivent s'informer de toute information importante qui pourrait être déterminante pour le consentement de l'autre partie.

Foucher, 2021

- 1 • Associez chacun des grands principes contractuels avec sa définition.
- 2 • Ces principes vont-ils s'appliquer pendant les négociations ou à la signature du contrat ?
- 3 • Retrouvez les grands principes qui permettent d'illustrer les situations suivantes.
 - a) Dans le cadre de l'offre d'achat faite par l'Union européenne, le laboratoire Moderna a la possibilité de refuser de vendre les vaccins qu'il produit.
 - b) Le laboratoire Moderna et l'UE ont publiquement exprimé leur accord sur les termes de l'accord.
 - c) En cas d'acceptation de l'offre d'achat de l'UE, le laboratoire Moderna ne pourra plus revenir en arrière.

2. Les conditions de formation du contrat

DOC 3 Livraison des premières doses du vaccin Moderna

← Tweeter

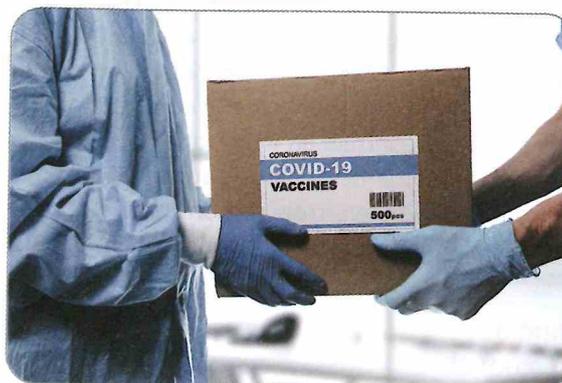
Commission européenne
@UEFrance

#StrongerTogether #SafeVaccines

Les premières doses du vaccin #Moderna sont en cours de livraison partout en Europe.

Des vaccins sûrs et efficaces sont le meilleur moyen de sortir durablement de la crise.

L'UE a sécurisé l'accès à 160 millions de doses du vaccin Moderna.



DOC 4 Les conditions de validité du contrat

Pour être valable, le contrat doit remplir trois conditions

Le consentement libre et éclairé des parties

- Les parties doivent accepter le contrat sans commettre d'erreur sur une qualité essentielle du contrat. Les parties ne doivent pas avoir été obligées à signer sous la violence ou par des manœuvres frauduleuses destinées à les tromper (dol).

La capacité juridique des parties

- Les cocontractants ne doivent pas être mineurs ou incapables (sous tutelle...).

Un contenu licite et certain

- Le contrat doit être conforme à la loi et doit être déterminé ou déterminable.

Si ces conditions ne sont pas remplies, le contrat est nul. Il est alors censé n'avoir jamais existé.

Foucher, 2021

1 • Relevez dans le **DOC 3** ce qui permet d'affirmer que la phase de négociation entre l'Union européenne et le laboratoire Moderna est terminée.

2 • Identifiez dans les situations suivantes le défaut apparaissant dans la formation du contrat.

- Une entreprise française souhaite profiter de ses contacts à l'étranger pour acheter et revendre des contrefaçons du vaccin du laboratoire Moderna.
- Un salarié a accepté de signer un avenant à son contrat de travail pour modifier ce dernier sous la menace de son supérieur de le licencier.
- Après avoir signé un contrat de cession, l'UE se rend compte qu'elle a signé un contrat pour la livraison de 160 millions de doses du vaccin Moderna contre la grippe hivernale au lieu de ceux contre la Covid-19.

3 • Quelles sont les conséquences juridiques de la nullité d'un contrat ?

4 • Dans le cadre de l'achat entre le laboratoire Moderna et l'Union européenne, quelles seraient les conséquences pratiques d'un défaut dans la formation du contrat ?

3. Les clauses contractuelles

DOC 5 L'UE ajoute des clauses sur les variants dans ses contrats pour les vaccins

L'Union européenne s'efforce désormais d'inclure dans ses contrats avec les fabricants de vaccins anti-Covid des clauses lui permettant d'obtenir des versions modifiées susceptibles d'être plus efficaces contre les variants du coronavirus à l'origine de la maladie, a-t-on appris de trois sources européennes.

L'UE, comme le reste du monde, est confrontée à la diffusion rapide de variants plus contagieux du coronavirus, notamment celui apparu en Grande-Bretagne qui, selon des experts, devrait vite devenir prédominant sur le continent.

Dans les nouveaux contrats en négociation avec les fabricants de vaccins, l'UE ajoute des clauses couvrant explicitement les variants, ont dit à Reuters trois responsables européens impliqués dans les discussions avec ces laboratoires.

Reuters, 16 février 2021



DOC 6 L'aménagement du contrat par des clauses

Les clauses contractuelles ont pour fonction d'ajuster le contrat aux besoins des entreprises et d'anticiper les éventuelles difficultés.

<p>Clause suspensive</p> <ul style="list-style-type: none"> Les parties à un contrat prévoient que la conclusion définitive du contrat ne pourra avoir lieu que si la condition se réalise. 	<p>Clause résolutoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Les parties à un contrat prévoient que si la condition se réalise, le contrat de vente sera alors résilié. 	<p>Clause de renégociation</p> <ul style="list-style-type: none"> Les parties à un contrat prévoient que le contrat devra être renégocié en cas de survenance d'un événement imprévu qui bousculerait l'économie générale du contrat.
<p>Clause de réserve de propriété</p> <ul style="list-style-type: none"> Les parties à un contrat prévoient que le vendeur reste propriétaire de la chose jusqu'à ce que le bien soit entièrement payé. L'acheteur n'est alors que le possesseur du bien. 	<p>Clause limitative de responsabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> Les parties à un contrat prévoient que l'inexécution du contrat ne donnera lieu qu'à une indemnité ne pouvant pas excéder un certain montant. 	<p>Clause pénale</p> <ul style="list-style-type: none"> Les parties à un contrat prévoient qu'une partie s'engage envers son co-contractant à payer une somme prévue de manière forfaitaire en cas d'inexécution de ses obligations.

Foucher, 2021

1 • Expliquez l'utilité des clauses sur les variants ajoutées dans les nouveaux contrats pour les vaccins.

2 • En quoi une clause pénale pourrait-elle être utile à l'Union européenne en cas de vaccin non efficace contre les variants ?

3 • Dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, le prix des vaccins à livrer a été fixé dans un contrat, alors que les matières premières ont depuis augmenté de 150 %. Expliquez pourquoi une clause de renégociation pourrait être utile.

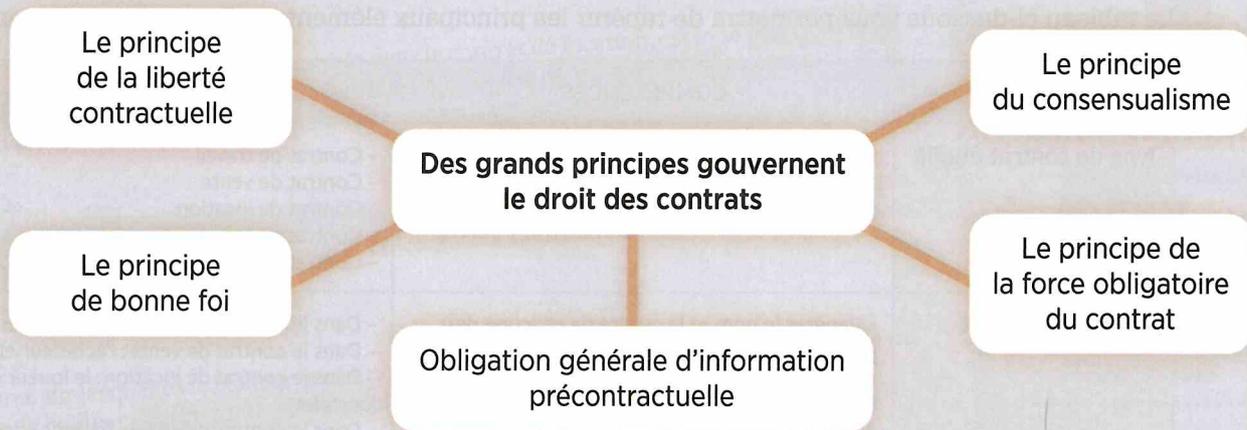


POUR RETENIR

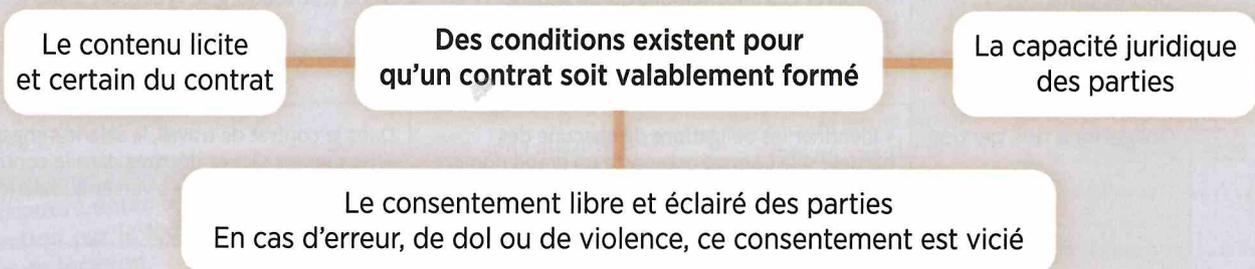


foucherconnect.fr/21cejm31

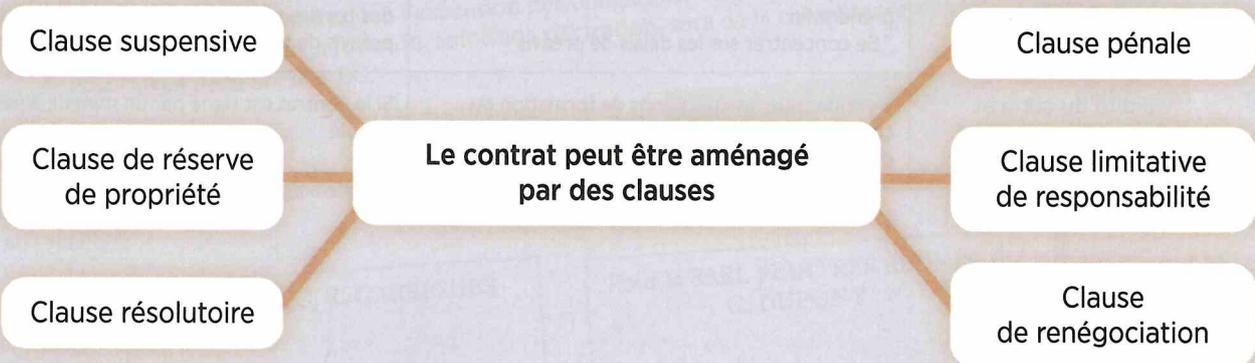
1 Les grands principes applicables en droit des contrats



2 Les conditions de formation du contrat



3 Les clauses contractuelles





Analyser un contrat

Le contrat est un acte juridique à l'origine des transactions entre les différents acteurs économiques. Dans un contrat, les parties s'engagent à des obligations déterminées. Une fois signé, et s'il est valable, le contrat devient alors obligatoire pour les parties.

Lors de l'épreuve de CEJM, il pourra vous être demandé d'analyser un extrait de contrat. L'étude d'un contrat nécessite d'avoir une double lecture :

- une lecture globale pour comprendre rapidement de quel type de contrat il s'agit. Cette lecture permettra aussi de vérifier que les conditions de formation sont bien respectées (consentement, capacité, contenu licite et certain) ;
- une lecture détaillée pour comprendre les différentes clauses du contrat et leurs conséquences juridiques. Il s'agit ici de saisir à quoi les parties se sont précisément engagées.

Le tableau ci-dessous vous permettra de repérer les principaux éléments qui composent un contrat.

ÉLÉMENTS	COMPÉTENCES	EXEMPLES
Type de contrat étudié	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier le type de contrat dont il s'agit 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat de travail - Contrat de vente - Contrat de location - Contrat de bail - Contrat de prestation de services
Parties au contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer le nom et la qualité de chacune des parties • Selon le type de contrat, les parties peuvent être qualifiées juridiquement d'une manière différente. • Lorsqu'une personne morale s'engage dans un contrat, la personne physique qui le signe est le représentant de cette personne. Sa fonction doit alors être précisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le contrat de travail : l'employeur et l'employé - Dans le contrat de vente : l'acheteur et le vendeur - Dans le contrat de location : le loueur et le locataire - Dans le contrat de bail : le bailleur (c'est-à-dire le propriétaire) et le locataire - Dans le contrat de prestation de services : le donneur d'ordre et le prestataire
Lieu et date d'établissement du contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer ces informations qui se situent généralement à la fin du contrat 	Signé à Strasbourg, le 13 octobre 2020
Obligations des parties	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les obligations de chacune des parties : si le contrat comporte un grand nombre d'obligations, il vaut mieux se concentrer sur les obligations principales. 	Dans le contrat de travail, le salarié s'engage à effectuer les tâches décrites dans le contrat et l'employeur s'engage à verser au salarié, en contrepartie, un salaire.
Contenu du contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer l'existence de clauses particulières : elles sont très utiles pour le traitement des questions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses limitatives de responsabilité - Clause de réserve de propriété - Clause pénale - Clause suspensive - Clause résolutoire
Durée du contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre quand et comment le contrat va prendre fin ~ Se concentrer sur les délais de préavis 	Le contrat est tacitement renouvelable et chacune des parties pourra y mettre fin en respectant un préavis de trois mois.
Validité du contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier que les conditions de formation du contrat ont bien été respectées : consentement, capacité, contenu licite et certain 	Si le contrat est signé par un mineur, il peut être annulé.

CONTRAT DE LOCATION (EXTRAITS)

Les soussignées :

SARL EC, 15 rue des Marguettes 75012 Paris
représentée par M.R. GARRIGUES, gérant,
ayant tous pouvoirs à cet effet, d'une part,
et

SARL PEINTRES RÉUNIS, 13 rue des Poissons 67000 Strasbourg
représentée par M. G. DUPONT, d'autre part,

ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

L'échafaudage, et ses accessoires mentionnés dans le contrat de location, est loué par la SARLEC à la SARL PEINTRES REUNIS pour une période déterminée de deux semaines à compter de la conclusion du contrat. Cette période peut faire l'objet d'un renouvellement.

ARTICLE 2

Le prix de location du matériel est payable par mensualité, la première doit être acquittée le jour où le contrat de location est signé et les autres mensualités le premier jour du mois suivant.

ARTICLE 3

Les toitures sur lesquelles le bailleur aura à poser l'échafaudage sont réputés solides. Dans le cas contraire, le bailleur dégage toute responsabilité pour tous dégâts occasionnés.

ARTICLE 6

Le locataire doit confirmer par écrit au bailleur la fin d'emploi de l'échafaudage sept jours calendaires avant la date. Il en assurera le démontage dans les meilleurs délais, ainsi que le gardiennage jusqu'à son enlèvement complet par le bailleur.

ARTICLE 7

Le matériel est loué complet, propre et en bon état de fonctionnement.

ARTICLE 9

Le contrat de location sera réalisé de plein droit, sans aucune formalité, huit jours après envoi au locataire d'une lettre recommandée de mise en demeure restée sans effet en cas de non exécution par le locataire d'une seule des dispositions des conditions générales et particulières de location.

ARTICLE 11

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 € sera due pour frais de recouvrement.

ARTICLE 12

Tout litige auquel pourrait donner lieu l'exécution des obligations du propriétaire et du locataire, soit pendant la durée de la location, soit à son expiration, sera de la compétence des Tribunaux du siège de la Société EC.

Fait à Paris, le 15 décembre 2020

Signatures (précédées de la mention manuscrite
« lu et approuvé »)

Pour SARL EC, R. GARRIGUES

Pour la SARL PEINTRES REUNIS,
G. DUPONT

Type de contrat :
contrat de location,
et, plus précisément
ici, contrat de location
d'un échafaudage
(voir article 1)

Identification
des parties :
EC = bailleur (loueur)
Peintres Réunis =
locataire

Durée du contrat :
2 semaines
renouvelable

Obligation principale
à la charge du
locataire

Clause exonératoire
de responsabilité

Obligations
principalement à la
charge du bailleur

Clause résolutoire

Clause pénale

Lieu et date
de signature

entraînements



3 min
chrono

Répondez par vrai ou faux aux propositions suivantes

QCM

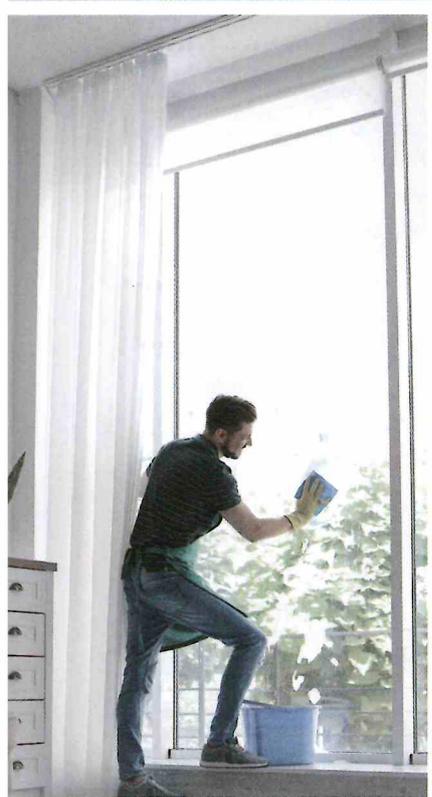


foucherconnect.fr/21cejm32

- 1 Les négociations ont lieu avant la signature du contrat.
- 2 Le principe de bonne foi ne s'applique qu'une fois le contrat signé.
- 3 Le consensualisme consiste à ne pas prendre position sur un point.
- 4 Le consentement des parties est une condition de validité du contrat.
- 5 La clause de réserve de propriété permet de réserver un bien en attendant de pouvoir en payer le prix.
- 6 La violence viciant le consentement peut être une simple menace.
- 7 L'erreur est le fait de se tromper sur un élément essentiel du contrat.
- 8 La nullité entraîne un anéantissement rétroactif du contrat.
- 9 La clause pénale peut amener le cocontractant défaillant en prison.
- 10 La clause résolutoire peut amener à une résolution du contrat si l'événement prévu n'arrive pas.

1 ***

Rattacher un contrat à une situation juridique



Dans ce type d'exercice, le contrat permet de répondre à une question juridique. Il s'agit de bien lire et de bien comprendre le contrat proposé, afin de répondre correctement à la question posée.

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

Entre la société ALPAHA, le client
Et M. X, le prestataire

ARTICLE 1 - Objet du contrat

Le présent marché concerne les prestations de nettoyage des bureaux de la société dans ses locaux.

ARTICLE 2 - Définition des lieux

L'entrée de l'immeuble de bureaux, le hall d'accueil, la salle d'attente, la cafétéria, les bureaux et les salles de réunion.

ARTICLE 3 - Prestations

D'une manière générale, les prestations concernent toutes les parties accessibles des bureaux : les sols, portes, murs, plinthes, placards, luminaires, interrupteurs, fenêtres intérieures, fenêtres extérieures et vitrages des cloisons vitrées. Les objets meublants doivent également faire l'objet d'un nettoyage.

[...]

- À la suite de la première prestation effectuée, l'entreprise Alpaaha reproche à M. X de ne pas avoir nettoyé une fenêtre située au-dessus de la porte d'entrée principale. Cette fenêtre étant fragile, la pose d'échelle sur ce panneau est interdite. Que pensez-vous de cette situation ?

2 ***

Identifier les obligations prévues et les effets de certaines clauses contractuelles

CONTRAT DE VENTE IMMOBILIÈRE

ARTICLE 15 - Condition suspensive

Le présent contrat de vente est consenti et accepté sous la condition suspensive que l'acquéreur obtienne, d'ici quinze jours au plus tard, un ou plusieurs prêts du montant global nécessaire au financement de son acquisition.

[...]

ARTICLE 21 - Réalisation de la vente

Dans le cas où la condition suspensive venait à se réaliser, la vente sera régularisée dans un délai de trois jours à compter de la réalisation de ladite condition, par acte notarié aux minutes de M^e André Prunelle (notaire).

Si l'une des parties refusait de signer l'acte authentique de vente ou faisait défaut le jour de la convocation devant le notaire à la date butoir prévue par le précédent acte, elle pourra y être contrainte par les recours légaux, en supportant tous les frais de poursuite.

En outre, elle devra payer la somme de 5 000 euros à l'autre partie à titre d'indemnité forfaitaire.

- 1 • Expliquez les conséquences de la non-obtention d'un prêt par l'acheteur.
- 2 • Ce contrat contient-il une clause pénale ?

3 ***

Apprécier la validité d'un contrat

L'appréciation des conditions de validité a un sens juridique très particulier. Cela signifie qu'il faut estimer si les conditions de validité du contrat sont remplies : la capacité, le consentement et le contenu licite et certain.

- • Le contrat ci-dessous est-il valablement formé ?



CONTRAT DE CESSION D'ACTIONS

Entre les soussignés :

La société BERT, SA, au capital de 1 000 000 d'euros, dont le siège social est situé au 2, rue de l'Ablette - 75001 Paris, enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B452 125 687, représentée par M. BERT, président-directeur général

Et
Monsieur Jordan PETIT, né le 22 septembre 2016 et demeurant au 3, rue du Goujon - 75006 Paris

[...]

Signatures

M. Jacquin, expert-comptable
Pour la société BERT SA

Jordan PETIT

4 ***

Rapprocher le contenu du contrat d'une autre source documentaire

Dans ce type d'exercice, les éléments juridiques qui sont contenus dans la source documentaire en annexe doivent être relevés et compris afin d'être utilisés dans le cadre du contrat.

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

ARTICLE 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet l'entretien, le dépannage et le maintien en bon état de fonctionnement du parc informatique du client par le prestataire. [...]

ARTICLE 2 - Entretien

Le prestataire assurera un contrôle périodique afin de vérifier la bonne marche du matériel et effectuera à cette occasion les opérations d'entretien courant éventuellement nécessaires. Le technicien chargé de l'entretien procédera aux vérifications, réglages, nettoyages et, le cas échéant, au remplacement des pièces défectueuses ou inutilisables à la suite d'un usage normal du matériel. [...]

ARTICLE 5 - Clause pénale

Toute violation par le prestataire de l'une quelconque clause de cet accord entraîne l'obligation pour celui-ci de payer à son cocontractant une somme de 2 millions d'euros par violation constatée, et ce sans préjudice de toute action en indemnisation des préjudices afférents intentée par le client qui s'estime lésé. [...]

ARTICLE 1231-5 du Code civil

Lorsque le contrat stipule que celui qui manquera de l'exécuter paiera une certaine somme à titre de dommages et intérêts, il ne peut être alloué à l'autre partie une somme plus forte ni moindre. Néanmoins, le juge peut, même d'office, modérer ou augmenter la pénalité ainsi convenue si elle est manifestement excessive ou dérisoire. [...]

- Le juge peut-il modifier le contrat afin de réduire le montant librement prévu par les parties ?

5 ***

Apprécier la validité d'une clause de non-responsabilité



Le nouveau contrat de la société Inter-Transport

Les contrats de transport contiennent généralement une clause qui plafonne la responsabilité du transporteur en cas de perte ou de vol de la marchandise. Ce n'est que si le transporteur a commis une faute inexcusable que son client peut obtenir la réparation intégrale de son préjudice.

La société Inter-Transport vous consulte. En effet, elle souhaite prévoir dans ses contrats de transports de marchandises une clause visant à établir le montant maximal de responsabilité qui pourrait lui incomber, si le client présentait une réclamation dans le contexte de la destruction de la marchandise transportée.

- 1 • La société Inter-Transport peut-elle introduire cette clause de non-responsabilité dans ses nouveaux contrats ?
- 2 • Proposez un projet de clause qui serait acceptable.